

# SERVICE GESTION DU COLLEGE

## LA RESTAURATION

### ➤ Les régimes de demi-pension :

Le service de restauration scolaire est ouvert du lundi au vendredi avec 3 régimes au choix :

- **Demi-Pensionnaire 4 jours (DP4)**

*Les DP4 déjeunent les lundis, mardis, jeudis et vendredis.*

- **Demi-Pensionnaire 5 jours (DP5)**

*Les DP5 déjeunent tous les jours du lundi au vendredi (réservé aux enfants inscrits à l'A.S/UNSS).*

- **Externe**

*Les externes peuvent ponctuellement acheter des tickets au tarif de 4,46 € (venir la veille).*

Les élèves inscrits à l'UNSS peuvent :

- s'inscrire en tant que DP5 ou

- s'inscrire en tant que DP4 avec la possibilité d'acheter un ticket pour manger à la cantine les mercredis au tarif de 3,40€.

Attention : le changement de régime en cours d'année n'est possible que sur demande écrite au service gestion et pour le trimestre suivant.

### ➤ Les tarifs :

A titre indicatif, les tarifs annuels de demi-pension pour 2024 sont de :

- **432 €** pour le régime DP4

- **540 €** pour le régime DP5

Ces montants sont répartis en trois factures trimestrielles envoyées par mail au parent responsable financier.

### ➤ Les remises d'ordre :

Elles sont accordées de plein droit dans les cas suivants (liste exhaustive) :

- Absence médicale d'une durée de 4 jours de cours consécutifs (sur présentation d'un justificatif médical)
- Stage en entreprise
- Voyage scolaire ou sortie pédagogique lorsque l'établissement ne prend pas en charge la restauration
- Fermeture de la restauration et/ou du Collège
- Renvoi d'un élève suite à une mesure disciplinaire

Elles sont accordées sous conditions dans certaines situations et sur demande expresse motivée comme le changement d'établissement scolaire, le changement de régime pour raisons de force majeure, la pratique d'un jeûne prolongé lié aux usages d'un culte ou l'absence de cours liés aux examens, ...

Pour information, le règlement départemental du service public de restauration & d'hébergement des collèges publics landais est consultable sur le site du Collège, onglet Vie du Collège/Règlement Intérieur.

### ➤ Les moyens de paiement proposés :

#### Le télépaiement

Ce service est disponible sur votre compte ÉduConnect.

## Le chèque

A l'ordre du Collège Jean Rostand - CAPBRETON.

## Le virement bancaire

TRESOR PUBLIC				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances, etc...)					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé	Domiciliation	
10071	40000	00001000242	69	TPMONMARSAN	
IBAN (International Bank Account Number)					
FR76	1007	1400	0000	0010	0024 269
Titulaire du compte :				BIC (Bank Identifier Code)	
CLG J.ROSTAND CAPBRETON				TRPUFRP1	
AVENUE DU BOURRET					
40130 CAPBRETON					

### ➤ Les espèces

A déposer au secrétariat de gestion du Collège.

## LES BOURSES

### ➤ Les bourses nationales (bourses des collèges)

A compter de la rentrée scolaire 2024, les familles pourront, via le dossier papier d'inscription ou de réinscription, consentir à l'examen automatique de leur droit à bourse. Le cas échéant, elles n'auront aucune démarche supplémentaire à effectuer, ni à transmettre leur avis fiscal.

Toutefois, celles qui ne souhaiteront pas intégrer ce dispositif pourront faire une demande de bourse selon les modalités habituelles (téléservice bourses ou formulaire papier).

### ➤ Les bourses départementales

Elles s'adressent uniquement aux élèves demi-pensionnaires dont le parent demandeur est domicilié fiscalement dans les Landes. Les dépôts de demande de bourse se font via internet sur la plateforme messervices.landés.fr ou par l'intermédiaire d'un dossier papier disponible au service de gestion.

## LE FONDS SOCIAL

En cas de difficultés financières, vous pouvez contacter l'assistante sociale du collège ou le service gestion pour demander une aide exceptionnelle. Attribuée sur avis de la Commission Fonds Social, cette aide individuelle et ponctuelle répond aux difficultés des familles à faire face à des dépenses liées à la scolarité de leur enfant (frais de demi-pension, sorties pédagogiques, voyages scolaires, achat de fournitures, etc.).

## CONTACT

Dans tous les cas, Mme Sandra GUAGLIARDI, assistante de gestion, se tient à votre écoute pour vous aider dans vos démarches :

Par téléphone 05.58.72.11.96 (poste 4)

Par mél : secgest1.0400005n@ac-bordeaux.fr